

Le coin du TIV

- **Le suivi TIV :**

L'envoi de ce relevé est une obligation fédérale (voir la circulaire 864-1 sur le site de la FFESSM

http://ctn.ffessm.fr/tele_tiv/CDTIV/UC02_Reglementation/UC2.8_circulaire_TIV_864-1.pdf

Même si ton club n'a pas besoin de macarons, l'envoi du suivi est obligatoire. Il suffit alors de préciser sur le courrier d'envoi que tu ne souhaites pas recevoir les autocollants. Pour procéder à l'envoi du suivi et me permettre d'assurer le suivi des TIV des 87 clubs du comité, je te rappelle le mode de fonctionnement :

- La référence est la version papier signée par le président, le plus simple est d'imprimer la feuille EXCEL
- L'envoi du fichier informatique est un plus qui me facilite grandement le travail et me permet d'envoyer les macarons plus rapidement. un fichier au format Excel ou open-office que beaucoup de club utilisent est disponible sur ce site

Si tous les clubs m'envoient le même type de fichier alors c'est le bonheur. Si tu souhaites continuer avec ton fichier habituel, il devra contenir au moins les renseignements demandés sur le fichier EXCEL.

Peut-être n'as-tu pas de bouteille dans ton club, si c'est le cas merci de me l'indiquer par mail ou par courrier, cela t'évitera les courriers de relance.

- **Les blocs Alu :**

Avec l'arrivée des mélanges, nous voyons arriver de plus en plus de blocs en aluminium dans nos clubs. Actuellement les TIV de club ne sont pas formés aux inspections de ces blocs, même si rien ne s'oppose à ce qu'un TIV inspecte des blocs en aluminium. Afin d'étudier la mise en place d'un module de formation, un recensement des blocs est lancé au niveau national. Si des blocs alu sont inscrits sur le registre de ton club, envoie-moi un mail avec le nombre de blocs et les volumes de ces blocs

- **Les PV initiaux :**

Depuis plusieurs années le comité FFESSM Manche archive les PV initiaux et les états descriptifs des blocs. La présentation de ces documents lors des requalifications est une obligation, même si dans la pratique actuelle ce n'est pas toujours le cas. il me paraît important de les réclamer lors d'un achat même si cela semble, parfois, ennuyer les vendeurs.

Comme les PV concernent plusieurs blocs d'un même lot si tu en possèdes il seront certainement utiles à d'autres. Je te propose donc de créer une sorte de bourse d'échange des PV, si la démarche t'intéresse voilà comment procéder :

- Sur demande, je t'envoie le fichier EXCEL des PV archivés
- Après comparaison avec ceux que tu possèdes, tu m'envoie la listes des PV que tu veux et tu m'envoies (par mail en PDF ou par courrier) une copie des PV qui ne sont pas archivés au FFESSM Manche.
- Je te renvoie les PV que tu veux (par mail en PDF ou par courrier selon ton souhait)

Bien sur il s'agit d'une bourse d'échange cela ne peut fonctionner que si on joue le jeu dans les 2 sens. Même si actuellement on n'est pas trop embêté par les instances, il me semble plus prudent d'être en conformité avec la loi qui fait obligation à tout propriétaire d'avoir ces documents

- **Contact :**

Patrice CADIOU
38 rue Félix FAURE
50120 EQUEURDREVILLE
06 86 93 64 38
cadiou-patrice@neuf.fr
patrice.cadiou@laposte.net